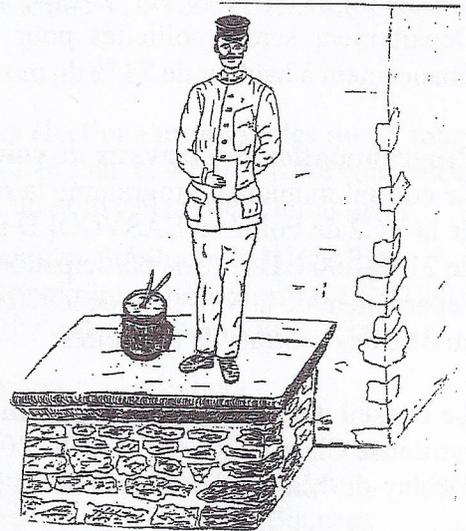


La Babillarde

Cossé-en-Champagne

www.cosseenchampagne.mairie53.fr

Juin 2020



Le Mot du Conseil,

Chers Cosséennes et Cosséens,
La période de crise sanitaire que nous vivons a vu la solidarité de chacun nous permettre de sortir plus unis.
Merci pour cette confiance renouvelée.
Le travail accompli avec l'ancien conseil municipal va se poursuivre avec le nouveau. Nous allons mettre toute notre énergie au service de la commune de Cossé-en-Champagne.
Merci à toutes et à tous. Prenez bien soin de vous.

Le Conseil Municipal

Avis aux bénévoles

Une journée citoyenne est organisée samedi 20 juin pour entreprendre divers travaux tels que :

- Désherbage des massifs et jardinières, la place de la bascule, l'accès au plan d'eau et divers,
- Nettoyage du terrain réservé au futur parking du cimetière,
- Aménagement de l'accès au sentier pédestre partant de la rue du Moulin à Vent pour rejoindre le plan d'eau,

Toutes les bonnes volontés sont requises, nous vous invitons à vous faire connaître en mairie avant jeudi 18 juin à 17 heures pour l'organisation des équipes et venir le 20 munis de vos outils (gants, sécateurs, pelles, etc...)

Le programme sera le suivant :

- Rendez-vous à 8h45 à la mairie pour le café
- Matinée de travail de 9 h à 13 h
- Déjeuner tous ensemble au plan d'eau, offert à tous les bénévoles de cette matinée.

Nous vous remercions par avance pour votre contribution.

Le bénévolat nous fait tous avancer et crée un tissu social convivial.

Les décisions essentielles du conseil municipal

Séances du 5 décembre 2019 – 16 janvier – 14 février- 28 mars 2019 - 26 mai et 4 juin

Bâtiment communal

Le Conseil Municipal a donné son accord pour programmer la **Réfection de la toiture du bâtiment communal situé 1 et 3 rue des Fours à Chaux** au cours de l'exercice 2020. Il confie les travaux à l'entreprise MICHEL de Sablé-sur-Sarthe pour la somme de 21 641.40 € HT. L'Etat, la Région et le Département seront sollicités pour contribuer au financement à hauteur de 74 % du montant total HT.

Programmation des travaux de voirie

Le conseil municipal programme la réfection totale de la VC2 de Poillé en EASYCOLD pour la somme de 21 921.00 € HT. Une participation financière du département de la Mayenne de 9 970 € est sollicitée au titre des contrats de territoires.

Le conseil décide l'acquisition d'un tracteur tondeuse Chez SARL MECANIC 2000 de Meslay-du-Maine pour le prix de 10 150 € HT .

Toiture de l'église

La toiture de l'église est en très mauvais état, notamment le clocher et le chœur de l'église. Edifice classé Monument historique, le conseil ne peut pas engager de travaux sans l'accord et le soutien de la DRAC, laquelle demande un diagnostic à faire réaliser par un architecte agréé Monuments historiques.

Le conseil a autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation et solliciter les subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre de la conservation des monuments historiques,

Le cabinet d'architecture de Ponthaud, a été sélectionné à la suite de l'appel d'offres qui fût publié pour réaliser le diagnostic.

Il ressort de ce diagnostic que les travaux de restauration de la toiture à réaliser sont très importants et extrêmement urgents.

En séance du 4 juin, le conseil a bien pris acte du dossier et donné son accord pour lancer la programmation des travaux de restauration du clocher, chevet et sacristie estimés à la somme de 409 715 € en 2021. Ces travaux comprendront la maçonnerie, charpente, couverture et horloge, ils seront au même titre que l'étude subventionnés à 80 voire 85 % du montant HT.

En attendant, les pigeons pénètrent dans le clocher en nombre considérable et endommagent l'intérieur de l'église. Une équipe de bénévoles a procédé au nettoyage samedi 1^{er} décembre, en montant dans le clocher et a évacué un grand nombre de seaux de fientes de pigeons.

PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Par délibération en date du 10 décembre 2019, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a tiré le bilan de la concertation, a approuvé le projet de PLUI et invité les communes à formuler leur avis sur le projet de PLUI dans un délai de 3 mois à compter du jour où le projet a été arrêté en conseil communautaire.

Le conseil a émis un avis favorable.

Le conseil a voté les subventions comme suit aux associations communales :

Associations	2020
Ass. de Pêche du plan d'eau	100
A.P.E. Cossé Bannes	100
Comité des fêtes	100
Association du patrimoine	100
Société de pêche du Treulon	50
Total	450

Puis les différents tarifs à facturer aux usagers :

Maintien des tarifs Salle des fêtes

	Hab de la commune	Hab. hors commune
Location pour le week-end	260 €	350 €
Location à la journée	160 €	250 €
Conférence/ réunion	100 €	150 €
Vin d'honneur	50 €	70 €
Associations	1 première location gratuite par an puis paiement plein tarif dès la 2 ^{ème} location.	Application des tarifs en vigueur ci-dessus.
Chauffage	40 € / jour – 80 € pour le week-end au cas par cas y compris pour les locations gratuites aux associations	
Ménage	120 € / location quel que soit la durée de location.	

Maintien des tarifs pour les Concessions cimetière

	Concessions inhumation	Concessions urne funéraire	Jardin du souvenir
15 ans	45 €	20 €	Gratuit
30 ans	60 €	30 €	
50 ans	120 €	60 €	

Maintien des taux d'impositions

Année	2020
Taxe d'habitation	20,48 %
Taxe foncière (Bâti)	28,48 %
Taxe foncière (non bâti)	38,41 %

Maintien des Tarifs Garderie scolaire

Tranches horaires	2019
7h15 à 7h30	3.75 €
7h30 à 8h50 et 16h40 à 18h00	1.85 €/h
18h00 à 19h00	3.75 € /1/2h

Tarifs Cantine scolaire

	2019
REPAS ENFANT	3.50
REPAS ENFANT NON DECOMMANDÉ	3.50
REPAS ENFANT NON COMMANDÉ	4.50
REPAS ADULTE	8.20
REPAS PORTAGE	8.20

Pour info, le prix de revient du repas était de 7.60 € en 2019 et le prix de l'heure de garderie est revenu à 5.60 €.

Vote des fournitures scolaires

Le conseil reconduit le montant voté chaque année comme suit pour les fournitures scolaires :

Prix, Noël et fournitures : 50.00 € / élève + forfait pour divers 2000 €

Effectifs au 01/01/2020 : 36 élèves

$50 \times 36 = 1\ 800 \text{ €} + 2\ 000 \text{ €} = 3\ 800 \text{ €}$

Le conseil donne également un accord de principe pour participer au financement d'une classe transplantée prévue sur l'année scolaire 2019-2020 pour un tiers des dépenses par enfant.

Les élections municipales du 15 mars 2020 ont donné les résultats suivants (par ordre alphabétique dans le procès verbal):

Nombre d'électeurs : 246

Nombre de votants : 136

Suffrages exprimés : 136

Fanny Baguelin : 128 voix, Mickaël Baudouin : 124 voix, Gilles Cartier : 119 voix, Maud Coignard : 132 voix, Martial Dziurda : 126 voix, Stéphane Foucher : 128 voix, Sonia Fourmond 127 voix, Jessica Hineky 119 voix, Vincent Houdu 126 voix, Dominique Lavoué 112 voix et Aurélie Leroy 126 voix.

A la suite des élections municipales du 15 mars, les séances du 26 mai et 4 juin ont été consacrées à l'installation du nouveau conseil municipal :

Election du maire : **Stéphane FOUCHER**

Election du 1^{er} adjoint : **Dominique LAVOUÉ**

Election du 2^{ème} adjoint : **Sonia FOURMOND**

Composition des commissions

Voirie :

Stéphane Foucher et Mickaël Baudouin, Martial Dziurda, Aurélie Leroy et Fanny Boucard.

Bâtiments

Dominique Lavoué, adjoint dans le cadre des délégations de compétences arrêtés par le maire et, Gilles Cartier, Martial Dziurda, Vincent Houdu et Fanny Boucard.

Communication – Site Internet :

Aurélie Leroy et Christian Herbert

Finances et Appel d'Offres :

Le maire : président de droit

3 membres titulaires : Dominique Lavoué, Mickaël Baudouin, Maud Coignard.

Aménagement du bourg – Embellissement – Espaces vert – Espace propreté

Vincent Houdu et Stéphane Foucher, Dominique Lavoué, Martial Dziurda, Jessica Hineky.

Elections

Délégué du conseil municipal : Dominique Lavoué
Un représentant nommé par le Tribunal administratif : Anne CHATELUS

Un délégué du préfet : Isabelle MAUVIEUX

Vie locale – Suivi du patrimoine – Culture – Tourisme

Sonia Fourmond et Martial Dziurda

Relation avec les associations communales et communes voisines

Vincent Houdu

Référents états des lieux salle des fêtes

Gilles Cartier et Stéphane Foucher, Aurélie Leroy

Nuisibles

Dominique Lavoué et Aurélien Rouillère continueront d'assurer la destruction des nuisibles, (renards, ragondins, fouines etc...)

Commission des impôts directs

Ce sont les services fiscaux qui nomment les 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants à partir d'une liste de 24 noms présentée par le maire :

Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Communauté de Communes (de droit)

1 délégué titulaire, le maire

1 délégué suppléant, Dominique Lavoué, 1^{er} adjoint.

TERRITOIRE ÉNERGIE (Syndicat d'Électrification. Départemental)

1 titulaire : Jessica Hinéky

1 suppléant : Stéphane Foucher

Bassin Sarthe Mayenne

1 titulaire : Jessica Hinéky ou Gilles Cartier

1 suppléant : Stéphane Foucher

Affaires sociales – Enfance jeunesse – Affaires scolaires et périscolaires

Sonia Fourmond et Fanny Boucard

Banque Alimentaire : Roland Oger, Michèle Lavoué

CNAS : 1 délégué : Sonia Fourmond

Référent AGEMA : Sonia Fourmond

Référent Sécurité Routière : Martial Dziurda

Référent Défense : Martial Dziurda

Référents chemins de randonnées : Aurélie Leroy et Vincent Houdu

Alerte automatisée : 3 interlocuteurs : le maire et les adjoints

Démographie

Nous adressons tous nos vœux de bonheur à **Théa Loisel**, née le 26 décembre 2019, et félicitons ses heureux parents Julien Loisel et Éva Lemouland, domiciliés 17, rue des Fours à Chauv.

Nous avons eu le regret d'apprendre le **décès de Géraldine André-Morazin** survenu le 29 novembre 2019 et de **Ludovic Billeaux**, le 12 mars 2020.

Nous adressons nos sincères condoléances à leurs familles et amis.

Travaux et affaires en cours

Arrivée de la Fibre Optique

Le projet Mayenne Fibre portant sur le déploiement de la fibre optique pour couvrir l'ensemble du territoire en très haut débit évolue bien en agglomération.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, nous rappelons aux propriétaires que vous devez procéder à l'élagage des haies sur vos parcelles.

Vous pouvez consulter l'évolution du dossier sur mayenne-fibre.fr

Les travaux commandés par FREE MOBILE pour l'installation de l'**antenne relai** ont commencé au mois de mai et devraient être achevés en août.

Cossé-en-Champagne ne sera bientôt plus en zone blanche.

Prenez notes

Congés d'été

La mairie sera fermée les semaines du 6 au 11 juillet puis du 1^{er} au 11 septembre 2020.

Déchets verts – Privilégiez le broyage

Le brûlage des déchets à l'air libre est une atteinte grave à la santé et à l'environnement.

Ayez une attitude citoyenne !

Tout brûlage à l'air libre est interdit ! En raison de ses impacts environnementaux et sanitaires importants. **La circulaire ministérielle du 18/11/11 interdit le brûlage des déchets verts toute l'année en zone urbaine et toute l'année en zone rurale et péri-urbaine lorsqu'il existe pour la commune ou le groupement de communes un système de collecte des déchets.**

Néanmoins, les déchetteries saturent en termes de déchets verts. **La Communauté de Communes encourage tous et chacun à broyer les déchets de taille et à pailler les jardins avec.** Elle lance pour cela une opération d'incitation au broyage avec un accompagnement financier pour la location du broyeur à végétaux.

Une aide annuelle de 50 % du montant de la location et plafonnée à 50 € par foyer.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez <<http://www.paysmeslaygrez.fr>> en cliquant sur l'onglet Habiter puis Gestion des déchets, et enfin sur l'article "opération broyage de branches".

Vous pouvez également demander des infos par email à prevention.dechets@paysmeslaygrez.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Pôle intercommunal – Prévention des déchets - 1, voie de la Guiterrière 53170 Meslay du Maine.

Pèle Mêle

Le mot de l'école

Le mardi 11 Mai, l'école du Rû de la Forêt a réouvert ses portes aux élèves de la grande section à la classe de CM2.

Ce sont 14 élèves qui ont repris le chemin de l'école.

Les sourires des enfants et des adultes (même derrière leur masque) étaient au rendez-vous!

Depuis le 2 juin, 5 élèves de plus sont revenus à l'école, tandis que plusieurs élèves continuent l'enseignement à distance.

Le lundi matin, des intervenants de la communauté de communes de Meslay du Maine proposent aux deux classes des ateliers sportifs pour le plus grand plaisir des enfants.

Les repas du midi se déroulent en musique.

En dépit du contexte, la bonne humeur est présente à l'école du Rû de la forêt.

Les enseignantes

Un petit message de Jean-Jacques LISSILLOUR

Bonjour,

Je voulais juste remercier toutes celles et ceux qui ont participé à ces deux mandats que j'ai effectués en tant que conseiller municipal depuis ce 9 mars 2008 (*) et leur dire combien j'ai aimé prendre part à la vie de la commune. J'ai ce souvenir de Julien BOUVET qui, ce soir-là, m'a emmené à Meslay pour porter les résultats et me faire découvrir l'environnement autour de ces élections. J'ai connu trois maires, qui chacun à leur façon ont voulu apporter leur pierre à l'édifice. Ces dernières années ont vu un renouvellement des conseillers et l'équipe dirigeante a beaucoup apporté pour que Cossé-en-Champagne soit à nouveau sur de bons rails. J'aurai voulu davantage participer comme lors de mon premier mandat, mais j'ai dû m'éloigner pour des raisons familiales. Je n'oublie pas les bénévoles, je les ai côtoyés bien souvent et pu apprécier leur engagement. Comme dans tout « discours de cérémonie » on ne peut citer tout le monde, mais je tiens à saluer particulièrement le travail de notre, de votre, secrétaire de mairie.

Bonne route au nouveau conseil et longue et belle vie à Cossé, je reste, avec plaisir, disponible sur place ou à distance si on a encore besoin de moi.

Jean-Jacques Lissillour

(*). 9 mars 2008, 107 voix, 52,45% des votants, puis, 11 mars 2011, 136 voix, 56,90% des votants

Le mot du Comité des fêtes

A la suite de la crise du COVID 19, l'intervillage du 7 juin entre Cossé, Bannes, Thorigné, Epineux, Chevillé et Avesse est reporté à l'année prochaine, la date reste à définir. Il en est de même pour l'assemblée communale

qui devait avoir lieu le 25 juillet.

Nous avons espoir de nous retrouver à la choucroute prévue le 7 novembre 2020. Prenez soin de vous et de vos proches.

Le comité des fêtes

Le club « Gym à Cossé »

Après cette période inédite que nous venons tous de traverser et qui a bouleversé nos habitudes de vie, nous sommes heureuses de vous annoncer que la zumba reprend du service en proposant à ses adhérentes des cours en plein-air pour cette fin de saison.

Par ailleurs, c'est avec grand plaisir que nous vous retrouverons en septembre pour une nouvelle année de Zumba/Gym à Cossé en Champagne. Si vous souhaitez d'ores et déjà obtenir quelques informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : gymacosse@gmail.com ou au 06 08 92 67 00 et à en parler autour de vous.

En attendant, nous vous souhaitons de passer un bel été et surtout prenez soin de vous.

Sportivement.

Le bureau « Gym à Cossé ».

L'Association de pêche du plan d'eau communal

Compte tenu du confinement, le 1^{er} lâcher de truites qui était prévu le samedi 13 avril n'a pas eu lieu.

De même est annulée la journée de pêche avec les enfants de l'école prévue vendredi 26 juin. Nous regrettons beaucoup pour les enfants.

La pêche au plan d'eau est ouverte depuis le 2 juin 2020.

Le prix de la carte est de 2.50 € pour la journée.

La date du 2^{ème} lâcher de truites est maintenue au 19 septembre sous réserve des mesures sanitaires en vigueur.

J'espère que nos amis pêcheurs viendront nombreux.

Michel BINET, Président

Le mot de l'APE

Cette année est une année très particulière par la période que nous venons de vivre. Néanmoins, nous restons très impliqués pour le bien-être des enfants de l'école. Les manifestations qui avaient lieu cette année sont malheureusement annulées. Nous avons hâte de tous vous retrouver pour les prochains événements.

Nous avons une pensée particulière aux parents de CM2 qui vont quitter l'école et part la même occasion l'APE

Nous faisons un appel aux parentes bénévoles pour intégrer l'association. Pour ceux qui sont intéressés, n'hésitez pas à venir nous voir. Cela n'engage à rien.

Les Membres de L'APE

Budget voté en séance du 5 mars 2020

En séance du 5 mars 2020 le conseil a voté les comptes administratifs (CA) de l'exercice 2019 et le budget primitif (BP) de l'exercice 2020 de la commune (Détails et renseignements en mairie) :

Budget annexe lotissement soldé au 31/12/2019

	CA 2019	
	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 976.29 €	2 976.29 €
Section d'investissement	2 976.29 €	2 976.29 €
Résultat	- €	- €

Budget communal

Dépenses de Fonctionnement	CA 2019	BP 2020	Recettes de Fonctionnement	CA 2019	BP 2020
Charges à caractère général	70 640.00 €	167 102.51 €			
Charges de personnel	142 171.94 €	164 600.00 €	Travaux en régie	- €	1 500.00 €
Charges de gestions courantes	13 376.39 €	24 611.00 €	Produits des services	58 635.43 €	53 636.00 €
Atténuations de produits	9 370.66 €	8 546.66 €	Impôts et taxes	156 597.08 €	156 057.08 €
Charges financières	5 666.46 €	4 908.79 €	Dotations et participations	68 087.79 €	65 980.00 €
Amortissements des immobilisations	1 855.36 €	1 673.32 €	Produits de gestions courantes	8 580.47 €	8 000.00 €
Charges exceptionnelles	- €	1 000.00 €	Atténuations de charges	3 837.85 €	
Dépenses imprévues		30 000.00 €	Produits exceptionnels	4 084.90 €	
Virement à la section d'investissement		67 350.22 €			
Sortie d'actif vente préfa	29 712.92 €		Moins value vente préfa	25 712.92 €	
Déficit à reporter en N+1			Excédent à reporter en N+1	173 380.88 €	184 619.42 €
TOTAL	272 793.73 €	469 792.50 €	TOTAL	498 917.32 €	469 792.50 €
Dépenses d'Investissement	CA 2019	BP 2020	Recettes d'investissement	CA 2019	BP 2020
Déficit d'investissement reporté	26 514.11 €	29 578.40 €	Excédent d'investissement reporté N-1		
Emprunts et cautions	25 172.79 €	25 959.14 €	Excédent capitalisé	26 514.11 €	41 504.17 €
Acquisition terrain		4 000.00 €			
Acquisition de biens	5 264.46 €	14 200.00 €	FCTVA et Dotations	2 978.11 €	2 760.00 €
Travaux de bâtiments	2 094.00 €	30 000.00 €	Virement de la section de fonctionnement		67 350.22 €
Travaux de voirie	7 096.22 €	30 000.00 €	Subventions et participations		35 470.63 €
Travaux en régie		1 500.00 €	Amortissements	1 855.36 €	1 673.32 €
Moins value vente préfa	25 712.92 €		Sortie d'actif préfa	29 712.92 €	
Logiciels informatiques	1 760.40 €	3 520.80 €	Opération exceptionnelle	2 976.00 €	
Opération patrimoniale		10 000.00 €	Opération patrimoniale		
Opération incorporelle		10 000.00 €	Opération incorporelle		10 000.00 €
TOTAL	93 614.90 €	158 758.34 €	TOTAL	64 036.50 €	158 758.34 €
Déficit d'investissement ex 2019	29 578.40 €		Excédent de fonctionnement ex 2019		52 742.71 €
Report des déficits antérieurs			Report de l'excédent antérieur		173 380.88 €
Déficit à reporter en N+1			Excédent à reporter au BP 2020		184 619.42 €